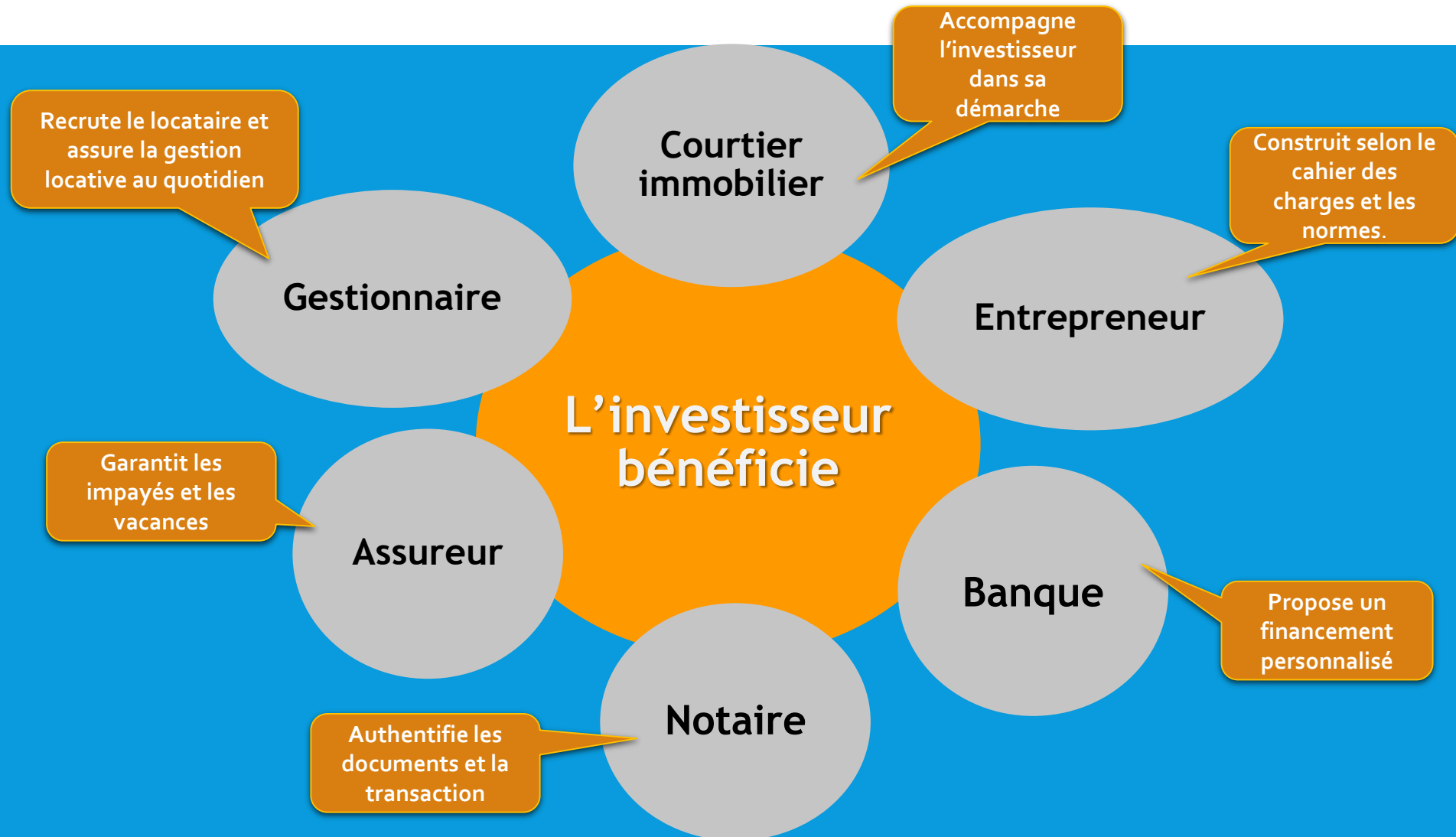


CHOISIR ET CONTRÔLER



LE PROGRAMME DE LOCATION



➤ Garantie des loyers impayés

6 mois par année de garantie

Limite maximum de **18 mois** pour 3 ans

Franchise : Équivalent du premier mois de loyer impayé (par réclamation)

➤ Garantie des dommages à la propriété immobilière

Limite maximum de 10 000 \$ pour 3 ans

Franchise : 1 000 \$ (par réclamation)

➤ Garantie remboursement de frais juridiques

Limite maximum de 10 000 \$ pour 3 ans

Franchise : 1 000 \$ (par réclamation)

Vous désirez en savoir plus? Contactez Huguette Lachance Courtier en assurance de dommages
chez AON 514-840-7895 huguette.lachance@aon.ca

LE PROGRAMME DE LOCATION



➤ Absence de location

5 mois par année de garantie

Limite maximum de **15 mois** pour 3 ans

Franchise : Équivalent du premier mois de loyer impayé dû à l'absence de location (par réclamation)

Garantie contre le bris d'électroménagers

Limite maximum de 5 000 \$ par année

Franchise : 50 \$ par visite et par produit couvert

Vous désirez en savoir plus? Contactez Huguette Lachance Courtier en assurance de dommages
chez AON 514-840-7895 huguette.lachance@aon.ca

LES AVANTAGES DU NEUF ET D'UNE UNITÉ DE COPROPRIÉTÉ LOCATIVE

- Immeuble neuf
- Retour de taxes
- Garantie de dépôt des Maisons Neuves
 - Garantie constructeur (5ans)
 - Propriété divise
 - Loyers libres
- Condos conditionnés (appareils électroménagers, aménagements intérieurs, etc.)
 - Locataires de meilleure qualité
 - Partage des frais imprévus (répartis sur la totalité des propriétaires)
- Fonds accumulés pendant 15 à 20 ans pour rénovations futures (frais de copropriété)

LES AVANTAGES DU MONTAGE SÉCURISÉ!

- Mise de fonds inférieure
- Durée de financement 30 ans (dans certains cas)
- Gestion intégrée – investissement clefs en mains
- Autofinancement pendant les premières années déficitaires
 - Gain en capital supérieur
 - Montage sécurisé par l'actif et les garanties
- Liquidité de l'investissement supérieure (ventes à l'unité)

